

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR ALAIN LACHAT, DEPUTE (PLR) INTITULÉE "FACE A LA DEGRADATION DES ROUTES, QUELLE REPONSE ?" (N° 2650)

Le Gouvernement est évidemment conscient des problèmes que pose l'état général du réseau routier cantonal. Ce dernier fait l'objet, plus particulièrement depuis 2011, de recensements annuels destinés à mesurer, après chaque hiver, l'évolution des dégradations des revêtements.

Il est important de rappeler qu'une part importante de notre réseau est constituée de chaussées construites au milieu du siècle passé, selon des normes aujourd'hui dépassées et pour des véhicules dont les caractéristiques techniques (poids, nombre d'essieux, vitesse) n'avaient que peu de points communs avec celles d'aujourd'hui.

Il découle de cela que les remises en état des tronçons endommagés, même ou surtout lorsqu'il s'agit de routes à faible trafic, nécessitent des moyens importants. Il faut en effet souvent refaire toutes les fondations.

Par rapport à sa population, le Canton du Jura dispose d'un réseau routier très important d'environ 450 km. Il doit de surcroît entretenir une cinquantaine de km de routes communales. A titre de comparaison, nos voisins Neuchâtel ou Bâle-Campagne possèdent des réseaux de longueur similaire pour des populations 2.5 respectivement 4 fois plus importantes.

Le Gouvernement attache une importance primordiale à la sécurité et c'est l'un des critères prépondérants dans les arbitrages qu'il est obligé de faire lors de l'établissement des budgets. Conscient de l'incidence néfaste du report des travaux d'entretien et du caractère exponentiel des dégradations avec le temps, il met l'accent sur les prestations de maintenance au détriment parfois de celles d'aménagement.

Les chiffres cités par les interpellateurs sont bien connus des Services et du Gouvernement, tant en ce qui concerne les déficits d'investissement qu'à propos des sommes affectées à la Transjurane. La planification financière 2012 - 2016 adoptée par le Parlement ne reflète pas une volonté de report, même partielle, des montants "économisés" grâce à l'achèvement de l'A16.

Le montant moyen des dépenses cantonales pour la route nationale sur les 30 années 1985 - 2014 est d'environ 6.7 millions de francs. Ce dernier chiffre est aussi le plus élevé de toute la période 2005 - 2014. En 2015, il sera encore de 5 mios. Le budget 2015, en cours de préparation, ne permettra pas d'augmenter la dotation aux routes prévue par la PFI.

Delémont, le 10 juin 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler